



N° CP_2018_12_025

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Ressources/Sous-direction Finances

OBJET : Prêts accordés aux Communes à faible potentiel fiscal (additif)

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Lors des réunions de la Commission permanente des 3 juillet, 11 septembre et 6 novembre 2018, des prêts bonifiés ont été accordés à 39 Communes sur le programme 2018.

Depuis, la Commune de LUSSAC-LES-ÉGLISES nous a fait parvenir la demande de prêt qui vous est ici présentée.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				512 € sur 10 ans
Recettes				

RAPPORT

Dans les conditions prévues par la Commission permanente lors de la réunion du 6 mars 2018, il vous appartient de statuer sur la demande de prêt à taux bonifié présentée par la Commune de LUSSAC-LES-ÉGLISES pour financer les travaux de rénovation de la mairie.

Cette Commune, dont le potentiel fiscal n'excède pas le seuil de 479 800 €, pourrait bénéficier du taux de 1,75 % bonifié de 1,5 point par le Département appliqué au prêt de 6 000 € sollicité.

Globalement, sur la base des 40 dossiers retenus à ce jour, le montant des prêts bonifiés accordés s'élèverait à 240 000 €.

Je sou mets le présent rapport à vos délibérations qui pourraient s'exprimer conformément au projet ci-après.

DECISION

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental des 6 mars 2018, 3 juillet 2018, 11 septembre 2018 et 6 novembre 2018 ;

Vu la demande déposée par la Commune de LUSSAC-LES-ÉGLISES ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer à la Commune de LUSSAC-LES-ÉGLISES un prêt à taux bonifié selon le dispositif mis en place avec la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin ;

de bonifier de 1,5 point le prêt de 6 000 € sollicité par cette Commune.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018
Affiché le 5 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 17 décembre 2018